

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 3 novembre 2014 à 19 h au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;  
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;  
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;  
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;  
Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;  
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;  
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et services aux entreprises;  
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

M. Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola, est absent.

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

## **RÉSOLUTION CA14 170380**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.02

---



**RÉSOLUTION CA14 170381****APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 6 octobre 2014 à 18 h et de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 à 19 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

- Russell Copeman

Souligne la première année de mandat des élus municipaux et dresse un bref bilan des réalisations.

Félicite les commissaires scolaires Marie-Josée Mastromonaco, Khokon Maniruzzaman, Joseph Lalla pour leur réélection ainsi que Mordechai Antai pour son élection et souligne le travail de Ellie Israel et Albert Perez auprès de la Commission scolaire English Montréal.

Mentionne qu'une cérémonie de commémoration pour le jour du Souvenir se tiendra le 9 novembre prochain au cénotaphe situé dans le parc Notre-Dame-de-Grâce et que l'arrondissement participera aux célébrations avec la Légion royale canadienne 24.

En lien avec les problèmes de circulation dans l'arrondissement, souligne que les services travaillent ardemment pour améliorer la situation.
  
- Peter McQueen

Félicite la réélection de la commissaire scolaire de Notre-Dame-de-Grâce, Mme Mastromonaco ainsi que les autres candidats de leur implication.

Lors d'une réunion organisée par la STM et Transport Québec au CUSM, souligne que la STM a reconnu que la ligne d'autobus 105 était dans une situation particulière en raison notamment des travaux à l'échangeur Turcot et a ajouté 4 départs et que d'autres ajouts sont prévus dès janvier 2015.

En lien avec le PTI de la Ville, porte à l'attention des citoyens certains points qui lui semblent problématiques pour l'arrondissement, notamment, le montant investi par habitant. Il rappelle la nécessité d'un centre communautaire dans le secteur de Notre-Dame-de-Grâce et précise que le budget pour le pavage a été considérablement augmenté.
  
- Magda Popeanu

Félicite ses collègues conseillers de leur travail pour la dernière année et dresse un bref bilan. Elle est toutefois encore préoccupée notamment par la sécurité autour des écoles, la propreté, les vignettes de stationnement sur rue réservés aux citoyens.



- Marvin Rotrand

Mentionne que le PTI de la Ville a été déposé le 29 octobre 2014 et que le conseil municipal sera saisi d'une proposition d'adoption le 13 novembre 2014. Le PTI déposé pour les années 2015 à 2017 inclut 34,9 M\$ de dollars pour le secteur du Triangle et 21 M\$ pour les années ultérieures. Ce PTI inclut aussi le programme complémentaire de planage et revêtement équivalent à 2,8 M\$ pour l'arrondissement.

Souligne le 15<sup>e</sup> anniversaire du *Gilmore College*, fondé par des membres de la communauté philippine.

Explique la façon dont la STM calcule la capacité de ses autobus et précise qu'un document confirmant l'ajout de service pour la ligne d'autobus 105 en 2015 sera déposé au point correspondance.

Souligne la façon collégiale de travailler de M. Copeman ainsi que l'esprit de coopération introduit par le maire Coderre au sein du conseil municipal.
  
- Lionel Perez

Dresse un bilan de la première année de mandat des élus de l'arrondissement et souligne les réalisations de l'administration Coderre.

Félicite l'élection et la réélection des commissaires scolaires.

En lien avec le PTI, rappelle l'importance des sommes attribuées aux travaux de réfection routière.

Détaille les points positifs de la réforme de financement des arrondissements.

En lien avec la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, indique qu'une campagne sur le civisme a été lancée et que 4 capsules ont été mises en ligne sur le site Internet de la Ville.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Yves Mercier

À titre de président du conseil d'administration de l'organisme Ex Aequo, organisme montréalais se consacrant à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice, **dépose un document** concernant le mandat de son organisme, demande qu'un élu soit responsable du dossier d'accessibilité universelle, et que le conseil adopte une résolution soutenant l'accessibilité universelle pour le développement du secteur de l'Hippodrome à sa séance du 1<sup>er</sup> décembre prochain.

• *M. Copeman indique que l'arrondissement n'a pas désigné une seule personne élue car le conseil croit que l'accessibilité universelle c'est la responsabilité de chacun des élus. Il demande aux services de préparer un plan pour l'accessibilité universelle, lequel sera soumis au conseil d'arrondissement.*
  
- Joseph Joncas

En lien avec un article dans *Le Devoir* du 2 juillet 2014, demande de confirmer que la Ville de Montréal a octroyé une contribution financière de 200 000 \$ à la Maison Marguerite, refuge pour femmes sans abri.

• *M Copeman confirme l'octroi d'une subvention non récurrente à l'organisme.*
  
- Anil Patel

À titre de résident de l'immeuble des Fondations du quartier, explique que le pavage de certaines rues a été fait, mais déplore le manque de lampadaires dans le secteur, ce qui crée un sentiment d'insécurité.



- *M. Rotrand rappelle que l'immeuble des Fondations du quartier est situé dans un quartier en développement. La priorité était le pavage de la rue et des trottoirs, mais l'arrondissement étudiera la problématique de sécurité soulevée par le citoyen.*
  
- Ghislaine Laliberté
 

Demande à ce que la STM exige des passagers qu'ils descendent par la porte arrière de l'autobus et souligne une problématique de propreté dans une buanderie située au 4824B, chemin de la Côte-des-Neiges.

  - *M. Rotrand explique que dans plusieurs villes européennes, les gens peuvent monter à l'avant et à l'arrière de l'autobus en raison des lecteurs de tarification placés aux deux endroits. En ce qui a trait aux autobus de la STM, c'est l'obligation du chauffeur de demander à la clientèle de descendre à l'arrière de l'autobus et invite la citoyenne à communiquer avec le service à la clientèle de la STM lorsque le chauffeur refuse de le faire.*
  - *M. Copeman indique que l'arrondissement fera le suivi concernant la buanderie.*
  
- Malcom Lewis-Richmond
 

Étant donné que le futur de Bixi sera débattu par le comité exécutif, demande à M. Perez, qui en fait partie, s'il soutient le maintien de ce service.

  - *M. Perez croit que le vélo libre-service est un atout pour Montréal et qu'il fait partie d'un mode de vie. Il soutient ce service. Par contre, le service doit être budgétairement acceptable pour la Ville.*
  
- Yashar Mahooti
 

À titre de résident de l'immeuble des Fondations du quartier, demande l'échéancier pour la construction de logements sociaux prévus pour le secteur du Triangle et les rues sur lesquelles ils seront construits.

  - *M. Plante indique qu'actuellement 205 unités de logement social sont construites et qu'un autre projet est en processus dans le secteur Décarie/de la Savane d'ici un an, un an et demi.*
  - *M. Copeman précise que les délais dépendent de l'allocation à la Ville de Montréal du programme Accès logis.*
  
- Christopher Schwartz
 

À titre de représentant de Projet Genèse et en lien avec la conférence de presse donnée avec le FRAPRU et l'OEIL, donne quelques informations sur les statistiques sur le logement et **dépose un document** en ce sens. Il demande des précisions concernant le projet de règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement et souhaite que l'argent exigé soit attribué à la création de logements sociaux.

  - *M. Copeman indique que les élus sont conscients des besoins en termes de logements sociaux dans l'arrondissement. En vertu de la loi, les frais de parcs reliés à ce règlement ne pourraient qu'être utilisés pour l'achat ou l'aménagement de terrains à des fins de parc.*
  - *M. McQueen rappelle que le règlement veut avoir un effet dissuasif.*
  
- Lyse Morin
 

S'enquiert de l'échéancier pour la complétion des travaux sur l'avenue Willowdale entre les avenues de Canterbury et Louis-Colin.

  - *M. Plante fera les vérifications et communiquera avec la citoyenne.*



- Nancy Bucovetsky

Déplore le manque d'espaces de stationnement pour les résidents aux abords de l'Hôpital Sainte-Justine et demande à l'arrondissement de prendre des actions.

  - *M. Copeman a des réticences à limiter le stationnement à une période maximale de 2 heures, car les rues sont du domaine public et il ne serait pas souhaitable d'empêcher tous les visiteurs de se stationner. De plus, cette mesure obligerait les résidents du secteur n'ayant pas de vignette à déplacer leur véhicule. Il rappelle que 35 des 45 espaces de stationnement ajoutés dans les rues adjacentes à l'hôpital sont situés dans le secteur immédiat de l'hôpital et que l'arrondissement implante actuellement une vignette visiteur pour les résidents. De plus, quelques espaces de stationnement réservés aux résidents seront ajoutés sur les avenues de Brighton et De Soissons. Il demande aux services de valider le nombre de permis délivrés versus le nombre d'espaces de stationnement disponibles.*
  
- Deanne Delaney

À titre de représentante de l'Association piétonne et cycliste de Notre-Dame-de-Grâce et en lien avec un accident dans le secteur du métro Vendôme, déplore la séquence des feux de circulation et demande à l'arrondissement de la changer afin d'améliorer la sécurité des piétons.

  - *M. Copeman explique que le boulevard De Maisonneuve fait partie du réseau artériel, qu'il relève de la responsabilité de la Ville centre et qu'il fera le suivi auprès de celle-ci.*
  - *M. McQueen appuie la demande de la citoyenne.*
  
- Jeff Stoub

Demande à l'arrondissement de confirmer les mesures qui seront prises pour protéger la piste cyclable avant l'ouverture du CUSM.

  - *M. Copeman indique qu'une rencontre est prévue avec le citoyen le vendredi 7 novembre 2014. La volonté politique est là, mais il faut trouver la solution idéale au niveau technique pour ce secteur.*
  
- Valérie Benemacher

Souligne une problématique d'arbre face à sa propriété.

  - *M. Perez demande à la Direction de l'arrondissement de faire le suivi quant à la problématique et de communiquer avec la citoyenne pour la tenir informée d'ici la fin de la semaine.*
  
- Michael Shafter

Demande où la Ville trouvera l'argent pour payer sa dette et propose deux solutions pour sécuriser les finances de la Ville, l'une en lien avec le terrain de l'Hippodrome et l'autre concernant les péages sur les ponts.

  - *M. Perez croit que sa question concernant le terrain de l'Hippodrome présuppose plusieurs éléments et qu'il ne croit pas que le projet soit remis en question.*
  - *M. Rotrand rappelle la motion qu'il a présentée lors de la dernière séance du conseil municipal et souligne que le comité exécutif s'est engagé à tenir le conseil municipal informé des discussions avec le gouvernement provincial. Le gouvernement a indiqué vouloir faire une conférence avec les diverses instances afin de rassurer la population. Par ailleurs, il indique soutenir les péages, non seulement sur les ponts, mais également sur les autoroutes.*
  - *M. McQueen soutient les péages sur les ponts menant à l'île de Montréal qui constitueraient un revenu intéressant.*



- Peter Koziris S'enquiert de la possibilité de limiter le stationnement à une période maximale de 2 heures pour certaines zones près de l'Hôpital Sainte-Justine.
  - *M. Copeman comprend la problématique, mais doit analyser le tout en fonction des autres problématiques aux abords des hôpitaux. L'arrondissement regardera la situation globalement pour tous les hôpitaux situés sur le territoire de l'arrondissement.*

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand En lien avec un article dans le journal *The Gazette* concernant le centre 6767, demande à Mme Popeanu de confirmer certaines informations d'une citation portant sur l'accès à l'information.
  - *Mme Popeanu confirme l'objet de son commentaire à la journaliste et explique ne pas comprendre pourquoi l'édifice n'a pas été inspecté avant l'achat et que le prix de l'achat a été nettement plus élevé que ce qu'avait payé le vendeur 18 mois plus tôt.*
- Peter McQueen Indique recevoir des plaintes de citoyens concernant la présence ou l'absence de policiers faisant la circulation à certaines intersections dans le secteur de Notre-Dame-de-Grâce, notamment à l'intersection du boulevard Décarie et du chemin de la Côte-Saint-Antoine. Comme cette intersection n'est pas près du chantier, il aimerait que le SPVM évalue la possibilité d'y envoyer un policier pour gérer la circulation.
  - *M. Copeman explique que la gestion de la circulation découlant des travaux sur le boulevard Décarie, près du chemin de la Côte-Saint-Luc, est assurée par la commercialisation, soit par l'entente entre la Direction de l'eau et le SPVM. Lorsque d'autres besoins se font sentir, le poste de quartier 11 envoie des effectifs.*
  - *M. Rousseau explique la difficulté de gérer le trafic à l'intersection du boulevard Décarie et du chemin de la Côte-Saint-Luc et que les effets du chantier sont constamment réévalués.*
- Magda Popeanu Déplore que le fait que le gouvernement songe à couper le CRÉ et les CLD et **dépose un avis de motion** pour le prochain conseil d'arrondissement.
  - *M. Copeman explique qu'il est préférable que cette motion soit présentée à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de manière à ce que les conseillers puissent prendre connaissance du Pacte fiscal proposé par le gouvernement provincial.*
 Demande au maire quels seraient ses projets pour le secteur de Côte-des-Neiges ainsi que sa position.
  - *M. Copeman fera les représentations nécessaires afin que l'arrondissement bénéficie des sommes liées aux célébrations pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville. Il rappelle que l'Oratoire Saint-Joseph est le lieu touristique attirant le plus de touristes à Montréal et qu'un projet y est d'ailleurs prévu. Il s'engage à impliquer les services.*
  - En lien avec le dépôt de l'avis de motion de Projet Montréal concernant le développement du Triangle, demande à M. Rotrand s'il est en accord avec la réalisation d'une étude sur les impacts de la fermeture de l'avenue Victoria.



- *M. Rotrand indique qu'il prendra connaissance de la motion qui sera déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et qu'il fera ses commentaires à ce moment.*

---

## CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- une lettre datée du 2 octobre 2014 provenant de M. Mark Groysberg de la Communauté unie de Juifs russophones du Québec concernant la traverse de piétons sur la rue Lemieux;
- une résolution adoptée par le conseil d'arrondissement de Verdun concernant un réel accès à la justice à la Régie du logement (CA14 210369);
- un courriel du 24 octobre 2014 de M. Marc Bélanger de la STM relativement au service de la ligne 105.

---

**M. Russell Copeman s'absente. M. Marvin Rotrand prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.**

---

## RÉSOLUTION CA14 170382

### DÉPENSE ADDITIONNELLE - AFFLEK DE LA RIVA ARCHITECTE ET MLC ASSOCIÉS - CHALET DU PARC NELSON-MANDELA

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser une dépense additionnelle de 23 788,42 \$, avant taxes, pour un total de 27 350,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé au Consortium formé par les firmes Afflek de la Riva Architectes et MLC associés, en lien avec le contrat de réalisation des travaux du projet de réaménagement et agrandissement du chalet du parc Nelson-Mandela (CA12 170402), majorant ainsi le montant total du contrat de 84 204,82 \$ à 111 555,55 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1144921007

---



**RÉSOLUTION CA14 170383**

**CONTRAT - RAMCOR CONSTRUCTION INC. - BOISÉ DES RELIGIEUSES-DU-PRÉCIEUX-SANG**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Ramcor Construction inc. le contrat de travaux dans le cadre du projet de démolition d'une portion du mur d'enceinte du boisé des Religieuses-du-Précieux-Sang, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation CDN-NDG-14-AOI-DAI-029 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 57 954 \$ plus les taxes pour un total de 66 632,62 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1145896005

---

**RÉSOLUTION CA14 170384**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - ASSOCIATION DE SOCCER NDG**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'Association de soccer Notre-Dame-de-Grâce en remboursement de dépenses encourues pour bonifier le programme de soccer et réaliser l'offre de service dans le quartier de Côte-des-Neiges pour l'année 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1140794024

---

**RÉSOLUTION CA14 170385**

**CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 2 ORGANISMES**





Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature rétroactive d'une convention de partenariat, d'une durée d'un an, à intervenir entre l'arrondissement et la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, dans le cadre du programme « Initiative montréalaise de soutien au développement social local » pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, et le versement d'une contribution financière de 16 380 \$ provenant du budget corporatif de l'entente MESS-Ville.

D'autoriser la signature rétroactive d'une convention de partenariat, d'une durée d'un an, à intervenir entre l'arrondissement et le Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc., dans le cadre du programme « Initiative montréalaise de soutien au développement social local » pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, et le versement d'une contribution financière de 16 380 \$ provenant du budget corporatif de l'entente MESS-Ville.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1124376002

---

#### **RÉSOLUTION CA14 170386**

#### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE GYMNASTIQUE FLEXART**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 21 533,34 \$ au Club de gymnastique Flexart pour la réalisation de trois sessions d'activités de gymnastique artistique, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 décembre 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1140794012

---

#### **RÉSOLUTION CA14 170387**

#### **CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 11 ORGANISMES**



Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à onze organismes totalisant la somme de 8 600 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Action Communiterre	Pour la Fête qui va célébrer le succès du programme « Fourches et Fourchettes ».	Total : 200 \$ Peter McQueen : 200 \$
Centre pour personnes âgées Espoir Nouveau	35 <sup>e</sup> anniversaire du Centre pour personnes âgées Espoir Nouveau.	Total : 1 500 \$ Jeremy Searle : 1 500 \$
Force Jeunesse	Pour le 10 <sup>e</sup> colloque annuel de mars 2015.	Total : 500 \$ Magda Popeanu : 500 \$
Association culturelle Passerelle	Rencontre littéraire à la bibliothèque interculturelle sur Côte-des-Neiges « Les mille et une soirées littéraires » le 8 octobre 2014.	Total : 200 \$ Magda Popeanu : 200 \$
Fondation MAB-MACKAY	Offrir des services à des jeunes ayant des troubles de motricité.	Total : 1 000 \$ Jeremy Searle : 1 000 \$
Université Concordia <i>Centre for the Arts in Human Development</i>	Pour le <i>Public Outreach Program</i> ayant pour but de sensibiliser la population envers les personnes handicapées.	Total : 1 100 \$ Jeremy Searle : 1 100 \$
Association des locataires de l'Habitation de Terrebonne inc.	Pour les activités communautaires de l'association.	Total : 300 \$ Jeremy Searle : 300 \$
Semaine des Arts	Pour aider à l'organisation de différentes activités dans le cadre de la Semaine des arts NDG, qui s'est déroulée du 16 au 24 août 2014.	Total : 1 200 \$ Russell Copeman : 500 \$ Peter McQueen : 700 \$



À Deux Mains/ <i>Head &amp; Hands</i>	Pour aider à poursuivre ses activités socio-communautaires auprès des jeunes âgées de 12 à 25 ans.	Total : 1 000 \$ Jeremy Searle : 1 000 \$
Habitations Lavoie	Pour aider à l'organisation des différentes activités socio-culturelles pour les résidents de ce ces HLM.	Total : 1 000 \$ Magda Popeanu : 1 000 \$
229 <sup>e</sup> groupe scout Notre-Dame-des-Neiges	Pour l'ensemble de ses activités.	Total : 600 \$ Lionel Perez : 300 \$ Magda Popeanu : 300 \$

D'abroger l'extrait de la résolution CA14 170280 (dossier décisionnel 1145265063) datée du 11 août 2014, portant sur une contribution financière globale de 1 200 \$ à l'organisme À Deux Mains/*Head & Hands*, donnée respectivement par monsieur le maire Russell Copeman pour une somme de 500 \$ et par monsieur le conseiller Peter McQueen pour une somme de 700 \$, laquelle aurait dû être accordée à l'organisme Semaine des Arts.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1145265069

## RÉSOLUTION CA14 170388

### CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CENTRE COMMÉMORATIF DE L'HOLOCAUSTE À MONTRÉAL

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 500 \$ au Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal afin d'aider à faire connaître la richesse de l'offre culturelle de ce Centre ainsi que de la Bibliothèque publique juive, de la Communauté Sépharade unifiée du Québec, de la Fédération CJA, du Centre Segal et du YM-YWHA et de tisser des liens entre les communautés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1145265070



**RÉSOLUTION CA14 170389****CALENDRIER 2015 - SÉANCES DU CA**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'approuver tel que soumis le calendrier des séances ordinaires et les lieux des séances ordinaires et extraordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015.

<b>Dates</b>	<b>Lieux</b>
Lundi 12 janvier	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 2 février	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 2 mars	Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce 6445, avenue de Monkland
Mardi 7 avril	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 4 mai	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 1 <sup>er</sup> juin	Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce 6445, avenue de Monkland
Lundi 22 juin	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 10 août	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Mardi 8 septembre	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland
Mercredi 7 octobre	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 2 novembre	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 7 décembre	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland

Les séances extraordinaires se tiennent habituellement à la salle de réunion du bureau d'arrondissement situé au 5160, boulevard Décarie ou au Centre de conférence Gelber de la Fédération CJA (Maison Cummings) au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De reporter l'étude de ce dossier au retour de M. Russell Copeman.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Un débat s'engage.

---

30.01 1144570010

---

**RÉSOLUTION CA14 170390**

**DÉPENSES - TRAVAUX URGENTS - CENTRE COMMUNAUTAIRE NDG ET PISCINE NDG**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'affecter une somme de 58 038,21 \$, provenant de la réserve pour imprévus de l'arrondissement pour les dépenses encourues pour relocaliser les activités de sport et loisir de divers organismes en raison de la fermeture pour travaux urgents du Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce et de la piscine Notre-Dame-de-Grâce.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1140794038

---

**RÉSOLUTION CA14 170391**

**DÉPENSES ET REVENUS - 2014**

M. Marvin Rotrand dépose une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2014 en date du 30 septembre 2014, conformément à l'application de l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et les Villes*.

30.03 1142077009

---

**RÉSOLUTION CA14 170392**

**ORDONNANCE - PASSAGE PIÉTONS**



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'édicter une ordonnance pour l'installation d'un passage pour piétons d'environ 8,5 mètres sur la largeur du chemin Circle à la hauteur de l'intersection Iona à environ 120 mètres de l'avenue Ponsard.

De modifier la signalisation en conséquence.

De conserver toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1141538006

---

### **RÉSOLUTION CA14 170393**

#### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 novembre 2014 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1140794039

---

### **RÉSOLUTION CA14 170394**

#### **ORDONNANCE - 5800, AVENUE DE MONKLAND**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'édicter, en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), une ordonnance afin de permettre la création d'une murale sur le mur du bâtiment situé au 5800, avenue de Monkland, Montréal (Québec) H4A 1G1.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1141371006

---

**RÉSOLUTION CA14 170395**

**AVIS DE MOTION**

M. Marvin Rotrand donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2015.

40.04 1142077007

---

**RÉSOLUTION CA14 170396**

**AVIS DE MOTION**

M. Marvin Rotrand donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).

40.05 1144570011

---

**RÉSOLUTION CA14 170397**

**AVIS DE MOTION**

M. Marvin Rotrand donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur la propreté* (RCA08 17155).

40.06 1141371007

---

**RÉSOLUTION CA14 170398**

**AVIS DE MOTION**

M. Marvin Rotrand donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 5100, boulevard De Maisonneuve Ouest à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

40.07 1141462015



---

**RÉSOLUTION CA14 170399****ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA14 17237**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement RCA14 17237 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de confirmer la présence d'un lieu de culte au 3737, de l'avenue Van Horne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1141378003

---

**RÉSOLUTION CA14 170400****ADOPTION DU RÈGLEMENT OMNIBUS RCA14 17234**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 août 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17234 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de régir les cours anglaises dans les cours avant et de favoriser l'installation des thermopompes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1141462007

---

Monsieur Russell Copeman est de retour, mais M. Marvin Rotrand continue d'agir à titre de maire suppléant en président la séance.





---

**RÉSOLUTION CA14 170401**
**AVIS DE MOTION**

M. Marvin Rotrand donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toutes séances subséquentes, il sera adopté un règlement intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 638 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements.

40.10 1142077010

---

**RÉSOLUTION CA14 170402**
**AVIS DE MOTION**

M. Marvin Rotrand donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toutes séances subséquentes, il sera adopté un règlement intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 1 873 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement.

40.11 1142077011

---

Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

---

**RÉSOLUTION CA14 170403****CALENDRIER 2015 - SÉANCES DU CA**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver tel que soumis le calendrier des séances ordinaires et les lieux des séances ordinaires et extraordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015.

<b>Dates</b>	<b>Lieux</b>
Lundi 12 janvier	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 2 février	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 2 mars	Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce 6445, avenue de Monkland



Mardi 7 avril	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 4 mai	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 1 <sup>er</sup> juin	Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce 6445, avenue de Monkland
Lundi 22 juin	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 10 août	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Mardi 8 septembre	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland
Mercredi 7 octobre	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 2 novembre	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 7 décembre	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland

Les séances extraordinaires se tiennent habituellement à la salle de réunion du bureau d'arrondissement situé au 5160, boulevard Décarie ou au Centre de conférence Gelber de la Fédération CJA (Maison Cummings) au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

De reporter ce dossier à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Un débat s'engage.

---

30.01 1144570010

---

## RÉSOLUTION CA14 170404

### AVIS DE MOTION

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toutes séances subséquentes, il sera adopté un règlement intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 250 000\$ pour l'achat d'équipements et de mobiliers pour le centre culturel NDG.



40.12 1142077012

---

**RÉSOLUTION CA14 170405**

**DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

De demander au conseil municipal d'adopter le règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en remplacement de certaines dispositions du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., O-1) et en abrogeant le *Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction* (02-065) aux fins de cet arrondissement.

**EN AMENDEMENT**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'ajouter le paragraphe suivant à la proposition principale :

De demander aux services d'étudier l'évolution du dossier et de déposer une analyse en ce sens au conseil d'arrondissement dans les 12 mois de l'entrée en vigueur du règlement.

**L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Un débat s'engage.

---

40.13 1141462012

---

**RÉSOLUTION CA14 170406**

**DÉROGATION MINEURE – 5417–5419, PLACE GROVEHILL**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen



D'accorder une dérogation mineure à l'alignement de construction du bâtiment situé au 5417–5419, avenue Grovehill, afin de permettre la construction d'une mezzanine sans que la superficie de sa façade n'ait une influence sur le pourcentage de la façade qui doit être situé à l'alignement de construction, et ce, malgré l'article 52 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui spécifie que 60 % de la superficie d'une façade doit être construit à l'alignement de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1143779007

---

### **RÉSOLUTION CA14 170407**

#### **PIIA - 4595, CHEMIN DE LA CDN**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), ainsi que du projet particulier PP-12, en tenant compte des critères proposés aux articles 116, 118.1, 345.2 et 668 du règlement 01-276 ainsi que des critères de l'article 19 du projet particulier PP-12, pour autoriser l'abattage des deux arbres numérotés 1637 et 4432 et leur remplacement sur le site du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, situé au 4595, chemin de la Côte-des-Neiges, conformément au document préparé par la firme Urban Soland paysages urbains, datant du 11 avril 2014 et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 octobre 2014 - dossier relatif à la demande de permis 3000762675.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1141378004

---

### **RÉSOLUTION CA14 170408**

#### **RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-78**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-78 visant à autoriser l'usage « maison de retraite » pour le bâtiment situé au 5895, avenue de Westbury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).



**SECTION I**  
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire du 5895, avenue de Westbury identifié au plan de l'annexe A.

**SECTION II**  
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) aux conditions prévues à la présente résolution.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage « maison de retraite » est autorisé.

**SECTION III**  
CONDITION

3. Cette résolution vient à échéance dans l'une ou l'autre des conditions suivantes:  
1° lorsque l'usage « maison de retraite » est remplacé par l'usage habitation;  
2° lorsque l'usage « maison de retraite » a été abandonné, a cessé ou a été interrompu pour une période de 12 mois.

**ANNEXE A**

Territoire d'application, préparé par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en date du 31 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1143779006

---

**RÉSOLUTION CA14 170409**

**RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-79**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-79 visant à autoriser, en plus des usages autorisés par le règlement, les usages « école primaire et préscolaire » et « activité communautaire ou socioculturelle », dans un bâtiment existant d'une hauteur de deux étages, localisé au 4205, avenue de Courtrai, en vertu



du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

## **SECTION I**

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire défini par les lots 2 649 043 et 2 649 040 du cadastre du Québec.

## **SECTION II**

### **AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continu de s'appliquer.

## **SECTION III**

### **CONDITIONS**

3. En plus des usages autorisés par le règlement, les usages « école primaire et préscolaire » et « activité communautaire ou socioculturelle » sont autorisés.

## **SECTION IV**

### **CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN**

4. Préalablement à la délivrance d'un permis, les travaux suivants doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) en fonction uniquement des objectifs et critères définis dans les articles 5 et 6 de la présente résolution :

- 1° un agrandissement;
- 2° une modification de l'apparence extérieure du bâtiment visible de la rue;
- 3° une modification de l'implantation.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa,

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS**

5. L'objectif recherché vise à ce que le projet contribue à la transformation de l'image du secteur dans le sens à favoriser la création d'un milieu de vie plus sécuritaire et plus convivial.

6. Les critères permettant de favoriser l'atteinte de cet objectif sont, notamment :

- 1° le plan de façade donnant sur l'avenue de Courtrai doit être conçu de manière à favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 2° les accès au bâtiment doivent être accueillants et doivent contribuer à renforcer



le sentiment de sécurité et de bien être (surtout pour la clientèle étudiante);

3° offrir des espaces extérieurs à l'échelle humaine, favorisant et multipliant les rencontres et les interactions entre les différents usagers;

4° favoriser des aménagements qui contribuent à la réduction des îlots de chaleurs (notamment pour le stationnement et les aires de jeux des enfants);

5° l'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport aux marges et à la sécurité des occupants.

6° l'implantation du bâtiment doit s'apparenter à celle présentée à l'annexe A.

## **ANNEXE A**

Plan d'implantation numéroté 100 et estampillé le 17 février 2014 à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1140415005

## **RÉSOLUTION CA14 170410**

### **RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-80**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-80 visant à autoriser en plus des usages autorisés par le règlement, les usages bureau et clinique aux étages dans un nouveau bâtiment commercial d'une hauteur de trois étages, localisé au 7070, chemin de la Côte-Saint-Luc, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

## **SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire défini par le lot 3 324 144 du cadastre du Québec.

## **SECTION II AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.



### **SECTION III CONDITIONS**

3. En plus des usages autorisés par le règlement, les usages bureau et clinique sont autorisés aux étages.

### **SECTION IV CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN**

4. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, le projet doit être approuvé conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), en considérant, en plus des dispositions de l'article 668 les objectifs et critères suivants :

#### **OBJECTIFS**

5. Les objectifs d'aménagement sont :

- 1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine en mesure de soutenir la rupture dans la trame urbaine environnante;
- 2° optimiser la présence de la végétation sur le site.

#### **SOUS-SECTION I**

En vue de rencontrer les objectifs, les critères suivants doivent être pris en considération :

##### **6. Implantation**

- 1° l'architecture contemporaine du bâtiment peut guider l'implantation du bâtiment ou d'une partie de bâtiment;
- 2° l'implantation du bâtiment doit s'apparenter à celle présentée à l'annexe A;
- 3° l'implantation d'un bâtiment doit contribuer à l'animation de la voie publique.

##### **7. Architecture**

1° les caractéristiques architecturales d'un bâtiment doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine;

2° la composition architecturale doit reposer sur un principe de transparence et légèreté et doit offrir une impression de flexibilité et d'ouverture;

3° un traitement autre qu'en verre est possible dans la mesure où les matériaux choisis contribuent à donner un caractère contemporain au bâtiment;

4° l'élévation donnant sur le chemin de la Côte-Saint-Luc peut se lire en deux composantes, chacune possédant un traitement architectural distinct;

5° les entrées commerciale et véhiculaire du bâtiment doivent être signalées adéquatement;

6° le plan de façade d'un bâtiment donnant sur le chemin de la Côte-Saint-Luc doit favoriser un lien avec la rue et contribuer à son animation;

7° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être





dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration au bâtiment;

### **8. Aménagement paysager**

1° la présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;

2° l'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport aux marges et à la sécurité des occupants, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble;

3° le nombre et la localisation d'unités de stationnement pour vélo doivent être prévus de manière à encourager le transport actif;

4° la gestion des déchets doit avoir un impact mineur sur les circulations piétonnes, cyclables et véhiculaires.

### **ANNEXE A**

Plans numérotés P-1 à P-8 et estampillés par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en date du 26 mai 2014.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1140415004

---

### **RÉSOLUTION CA14 170411**

#### **DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE - DÉSIGNATION DE CÉLÉBRANTS COMPÉTENTS**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

De demander au ministre de la Justice de désigner monsieur Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, monsieur Lionel Perez, conseiller municipal du district de Darlington et madame Magda Popeanu, conseillère municipale du district de Côte-des-Neiges, pour agir à titre de « célébrant compétent » pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



51.01 1143930003

---

**RÉSOLUTION CA14 170412****DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - SEPTEMBRE 2014**

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1144535009

---

**RÉSOLUTION CA14 170413****MOTION - BUDGET PARTICIPATIF**

ATTENDU QUE les élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce multiplient les moyens afin d'être à l'écoute des citoyens;

ATTENDU QUE plusieurs formes de consultations budgétaires existent déjà à la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les élus désirent connaître les priorités des citoyens tant au niveau du budget de fonctionnement que du Programme Triennal d'Immobilisation;

ATTENDU QUE le budget participatif est en soi un exercice pédagogique sur les réalités financières de l'arrondissement et de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement entend octroyer un contrat pour la confection d'un simulateur budgétaire, première étape d'un processus de budget participatif.

Il est proposé par Russell Copeman  
Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

QUE l'arrondissement s'engage à instaurer un processus de budget participatif pour la confection du budget 2016.

QUE l'arrondissement s'engage à rendre disponible pour la fin du mois de février 2015 un simulateur budgétaire.

QUE l'arrondissement s'engage à rendre public les résultats du simulateur budgétaire.



---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1143571023

---

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 50.

---

Russell Copeman  
Le maire d'arrondissement

---

Geneviève Reeves  
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA14 170380 à CA14 170413 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

